



Le Maire de Saint-Herblain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal n°DPTP-2015-0034 du 20 janvier 2015, fixant les limites d'agglomération de la commune de Saint-Herblain,

Considérant qu'il y a lieu d'adapter ces limites à l'urbanisation de la Commune,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

COPIE  
ARRÊTE

**SERVICE :**  
NANTES MÉTROPOLE

**ARRÊTÉ :**  
DPRC-2018-0683

**OBJET :**  
ARRÊTE PERMANENT -  
MODIFICATION DES  
LIMITES  
D'AGGLOMÉRATION

**ARTICLE 1 :** L'arrêté 2015-0034 du 20 janvier 2015 est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Les limites d'agglomération de la commune de Saint-Herblain sont indiquées dans l'annexe 1 ci-jointe.

**ARTICLE 3 :** Dès la mise en place des panneaux EB 10 et EB 20 aux endroits précisés dans l'annexe 1, le présent arrêté se substituera à l'arrêté n° 2015-0034 du 20 janvier 2015.

**ARTICLE 4 :** Les agents de Nantes Métropole sont chargés de la pose et de l'entretien de la signalisation réglementaire.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour annulation devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

**Article 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des services de Nantes Métropole et Monsieur Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A SAINT-HERBLAIN, LE

10 JUIL. 2018

Le Maire,



Bertrand AFFILÉ

pour ampliation  
L'agent territorial délégué

Hélène MOULLEC

POUR AFFICHAGE

10 JUIL. 2018

	ANNEXE À L'ARRÊTÉ N° DU DPRC-2018-0683	
	COMMUNE DE SAINT-HERBLAIN – LIMITES D'AGGLOMÉRATION	
DÉSIGNATION DE LA VOIE	DÉFINITION DE LA LIMITE	Secteur Agglomération
Boulevard Marcel Paul	Au giratoire de l'intersection avec l'avenue Louis Guilloux	Saint Herblain Centre
Boulevard du Zénith	Intersection avec l'avenue Louis Guilloux	Saint Herblain Centre
Boulevard Marcel Paul	Au giratoire de l'intersection avec la rue des Clozeaux	Saint Herblain Centre
Quai Émile Cormerais (VM 107 A)	50 m de l'intersection avec le giratoire de Tougas (quai Émile Cormerais et la route du Plessis Bouchet)	Saint Herblain Centre
Quai Émile Cormerais VM 107)	Intersection avec le carrefour giratoire de Roche Maurice.	Saint Herblain Centre
RN 444 n° / boulevard Marcel Paul	Intersections avec les bretelles de sortie et d'accès de la RN n° 444	Saint Herblain Centre
Rue Christophe Colomb	Intersection avec le carrefour giratoire de la Porte d'Armor.	Saint Herblain Centre
Rue d'Indre	Intersection de l'impasse de la gare	Saint Herblain Centre
Rue de la Johardière	Intersection avec la VM n° 75	Saint Herblain Centre
Rue de la Maison neuve	Intersection avec la VM n° 75	Saint Herblain Centre
Rue des Piliers de la Chauvinière	Intersection avec le carrefour giratoire formé par le boulevard du Professeur Jacques Monod et la rue des Piliers de la Chauvinière	Saint Herblain Centre
Rue du Moulin de la Rousselière section VM 75 / Bd. Marcel Paul	Intersection avec la VM n° 75 (boulevard Jacques Monod)	Saint Herblain Centre
Rue du Souvenir Français	En entrée- sortie du giratoire de la porte de Saint Herblain	Saint Herblain Centre
Rue Henri Radigois	Intersection avec bretelle insertion de la VM n° 75	Saint Herblain Centre
Rue Jan Palach	Tronçon concerné entre la rue Jan Palach et les Hauts de Couéron	Saint Herblain Centre
Rue Jan Pallach	Intersection avec la VM n° 75	Saint Herblain Centre
Rue Julian Grimau	A l'ouest de l'intersection avec la rue des Villages	Saint Herblain Centre
Rue Olympe de Gouge	Intersection avec la VM n° 75	Saint Herblain Centre
Rue Robert Schuman	A partir du giratoire Intersection avec la rue du Launay	Saint Herblain Centre

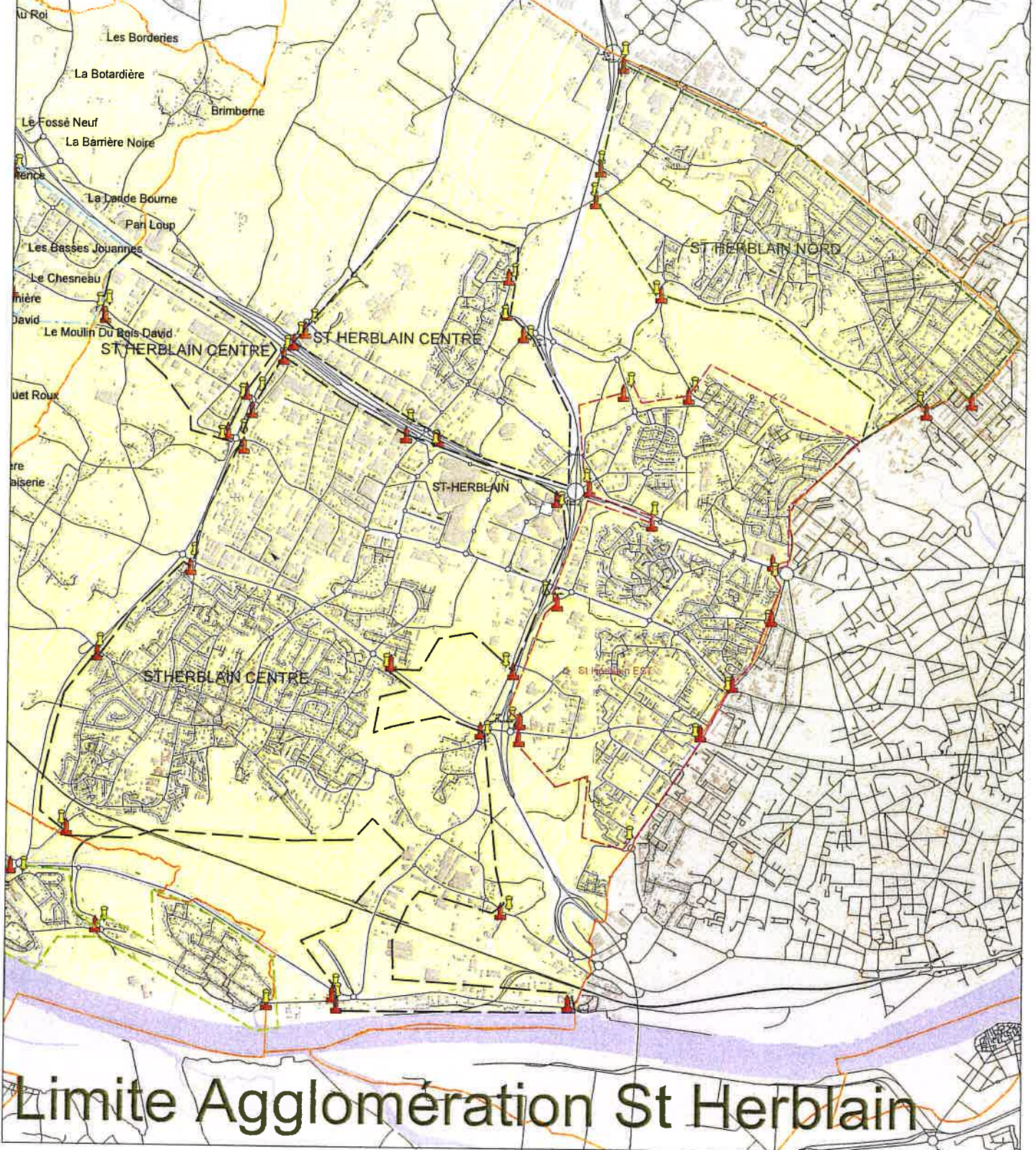
VM 107	à 50 m du Giratoire de Tougas de l'intersection avec le quai Émile Cormerais et la route du Plessis Bouchet	Saint Herblain Centre
VM 17 A – Boulevard Charles de Gaulle	Intersection avec les bretelles d'accès et de sortie du périphérique	Saint Herblain Centre
Allée Madame de Sévigné	À 40 m de l'intersection avec l'esplanade des quatre vents	Saint Herblain Est
Allée Prosper Mérimée	Intersection avec l'esplanade de la Bégraisière	Saint Herblain Est
Avenue de la Branchoire	Limite des communes de Nantes et Saint-Herblain ( boulevard du Tertre)	Saint Herblain Est
Avenue Marcellin Berthelot	Intersection avec le carrefour giratoire de la Porte d'Armor	Saint Herblain Est
Boulevard Allende	Limite des communes de Nantes et Saint-Herblain. (Boulevard du Tertre)	Saint Herblain Est
Boulevard Allende / Porte d'Atlantis	Intersection avec les bretelles d'accès et de sortie du périphérique	Saint Herblain Est
Boulevard Charles Gautier	Limite des communes de Nantes et Saint-Herblain (Giratoire Abbel Durand. A hauteur de l'aménagement du carrefour Giratoire à l'intersection de la rue Claude Bernard	Saint Herblain Est
Boulevard Winston Churchill	Intersection avec la rue Marcel Marnier	Saint Herblain Est
Rue de Saint-Nazaire	Limite des communes de Nantes et Saint-Herblain. ( Boulevard Winston Churchill)	Saint Herblain Est
Rue Françoise Sagan	Intersection avec le giratoire Est de la Porte de saint-Herblain	Saint Herblain Est
VM 17 A – Boulevard Charles de Gaulle	à l'Est du giratoire de la porte de Saint Herblain	Saint Herblain Est
Chemin du Vigneau	Dans le sens Sud-Nord de l'intersection avec la VC 125 de la Rabotière	Saint Herblain Est
Avenue de Courteline Avenue de Bellevue Avenue de L'Eglantine Avenue de l'Espérance Avenue de Beauséjour Avenue de Tolède Avenue de la Jalotterie Avenue de la Favrie	Limites des communes de Nantes et Saint-Herblain ( avenue des Plantes)	Saint Herblain Nord
Avenue Louis Guilloux	A Hauteur de l'esplanade de la Chézine	Saint Herblain Nord
Boulevard du Massacre	Limite des communes de Nantes et Saint-Herblain. De la place Jean Moulin au Giratoire Abel Durand	Saint Herblain Est
Boulevard du Massacre	Limite des communes de Nantes et Saint-Herblain. De Beauséjour à la place Jean Moulin	Saint Herblain Nord

Boulevard Marcel Paul	A hauteur du carrefour Giratoire aux intersections avec le Boulevard Marcel Paul et la rue du Zambèze	Saint Herblain Nord
Boulevard Pierre de Coubertin	Hauteur de la rue de la Favrie	Saint Herblain Nord
Route de Vannes (Ex RN 165)	Limite de la commune à 50 m à l'Est du carrefour giratoire de la Porte de Sautron	Saint Herblain Nord
Chemin de la Chatterie	à Hauteur du pont au dessus du périphérique vers le boulevard Marcel Paul	Saint Herblain Nord

AGGLOMERATION\_P

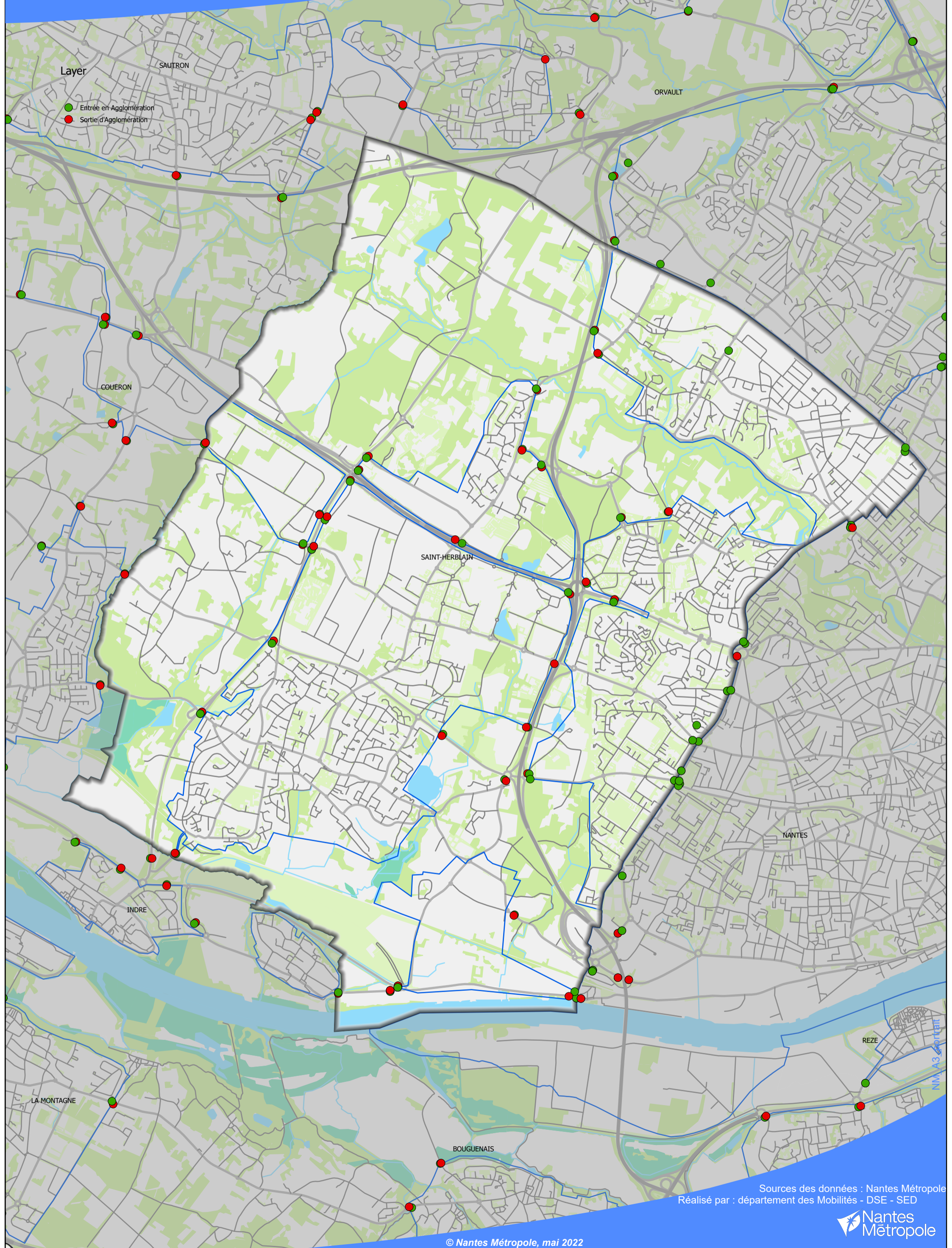
▲ Entrée d'agglomération

▼ Sortie d'agglomération



# St Herblain

## Entrée/Sortie d'agglomération



Sources des données : Nantes Métropole  
Réalisé par : département des Mobilités - DSE - SED